

Document de question et réponse
DISO-IAAC-404044

Question 13:	Dans le document Questions et réponses, la première question confirme que trois résumés de projet sont requis par volet. Cette exigence est précisée par le libellé de la page 10 M1, « ...y compris trois (3) résumés de projet pour chaque volet de travail... » et de la page 13 R1, « Les points sont tirés de trois (3) résumés de projet démontrés ». Cependant, la réponse à la neuvième question indique que trois (3) résumés de projet sont requis pour chaque ressource proposée (c.-à-d. chaque membre du personnel identifié). Cette réponse à la neuvième question semble être erronée, car elle contredit l'orientation fournie dans M1, R1, et la réponse fournie à la première 1. Veuillez préciser.
Réponse 13:	Il faut au moins une (1) ressource proposée identifiée pour chaque volet présenté. Toutefois, si un offrant propose plus d'une (1) ressource dans le cadre d'un volet particulier, chaque ressource proposée identifiée doit répondre de manière satisfaisante aux critères minimums.
Question 14:	Veuillez décrire comment les critères techniques cotés par point seront appliqués - par exemple : sont-ils appliqués indépendamment à chaque volet? Sont-ils appliqués au niveau du volet, ou évalués au niveau de la catégorie (p. 10) ou du sujet (P.16) ?
Réponse 14:	Évalué par volet.
Question 15:	Les critères techniques cotés par point sont-ils évalués séparément pour chaque volet de travail, de sorte qu'une note inférieure pour un volet de travail n'aura pas d'incidence sur la note d'un autre volet?
Réponse 15:	Oui, les offrants sont invités à séparer leur proposition par volet lorsqu'ils soumissionnent pour plus d'un volet.
Question 16:	Une prolongation sera-t-elle envisagée? Une prolongation jusqu'au 15 janvier serait-elle possible?
Réponse 16:	La date de clôture des soumissions sera prolongée jusqu'au 15 janvier 2020 à 14 h (HNE).